

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 04 SEPTEMBRE 2014 A 20H30**

Le Conseil municipal s'est réuni le Jeudi 04 septembre 2014 à 20h30 sous la présidence de Serge LECOMTE, Maire, au lieu habituel de ses séances.

La convocation a été adressée le 28 août 2014.

Étaient présents : Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER – Marc FOUQUIER – Francis POUZET, adjoints – Albertina GASPERONI – Christophe BRETON – Fabienne BAUDON – Jean-Claude RICHARD – Camille ECHERSEAU - Laurent BARILLET – Annabel LE COZ – Jean-Yves PROUST – Marie-Pierre BOUGREAU - Florent MARTIN – Janine PERROT – Carole DEZYN - Arnaud LELIEVRE

Étaient absents et excusés : Bénédicte RICARD (arrivée en cours de séance à 21h14)

Albertina GASPERONI est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention entre le Département d'Indre et Loire et la Commune de ST EPAIN relative à l'aménagement de sécurité sur les RD 21 et RD 57
- Non restitution de retenue de garantie à la Société DALAAU pour travaux École R. Queneau.
- Convention de service avec les sapeurs-pompiers pour des interventions dans le cadre des Nouvelles activités périscolaires (NAP).

L'assemblée approuve l'ajout des points à l'ordre du jour proposés par Monsieur le Maire.

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014**

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

- **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Le Maire informe ses collègues que le SIAEP de la Région de ST EPAIN a adressé un exemplaire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2013 adopté en Comité Syndical le 23 Juillet 2014 et que les Conseils Municipaux des communes adhérentes doivent émettre leur avis sur ce document.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les éléments figurant dans le rapport pour l'exercice 2013.

- **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE « ASSAINISSEMENT »**

Le Maire présente à ses collègues le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'année 2013 qui comprend le contexte du service public de l'assainissement, les indicateurs financiers du service, la présentation de la station d'épuration, les indicateurs techniques du service, le prix de l'assainissement collectif, le prix global.

Madame Bénédicte RICARD arrive en cours de séance et prend part au délibéré.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les indications portées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'exercice 2013.

- **DÉLIBÉRATION POUR LA DÉCISION MODIFICATIVE DE VIREMENT DE CRÉDITS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE LA RUE JEANNE D'ARC**

Le Maire informe ses collègues que les prévisions budgétaires en section d'investissement s'avèrent insuffisantes au programme 290 « Aménagement rue J. d'Arc » et qu'il y a lieu d'inscrire des crédits complémentaires (soit 6 000€) pour effectuer le paiement des factures.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal Décide de voter les décisions modificatives suivantes :

1. Section d'Investissement :

. Dépenses

Compte 2151 – opération 290 : + 6 000€ (Aménagement Rue J. d'Arc)  
Compte 2313- opération 285 : - 6 000€ (Aménagements Commerciaux)

. Recettes

Compte 1641- opération 285 : - 6 000€ (Aménagements commerciaux)  
Compte 1641- opération 290 : + 6 000€ (Aménagement Rue J. d'Arc)

- **DÉLIBÉRATION POUR LA PASSATION D'AVENANTS CONCERNANT LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ DE DIVERS BÂTIMENTS PUBLICS**

Le Maire fait part à ses collègues que la totalité des travaux prévus pour la mise aux normes d'accessibilité de divers bâtiments publics n'a pas été réalisée et qu'il y a lieu de passer des avenants en moins aux marchés ainsi qu'il suit :

- Lot 1 – Maçonnerie : Franck Beun Édifice – Montant marché initial : 29 657,34€ HT ; Avenant en moins de 5 825,99€, montant du marché HT : 23 831,35€
- Lot 2 –Menuiserie Bois : Dubois – Montant marché initial y compris avenant n°1: 16 048,76€ ; avenant en moins de 6065,23€, montant du marché HT : 9 983,53€
- Lot 3 – Plâtrerie-Plafonds : Touraine Plaquiste – Montant marché initial : 3 156,32€ ; avenant en moins de 1 977,35€ soit montant du marché HT 1178,97€
- Lot 4 – Électricité – Plume-Thomasseau – Montant marché initial y compris avenant : 3 645,29€ - avenant en moins de 1 632,99€, soit montant du marché HT 2 012,30€
- Lot 5 - Plomberie – Henot-Baudon – Montant marché initial : 7 419,75€ - avenant en moins de 2 518,64€, soit montant du marché HT de 4901,11€
- Lot 6 – Peinture – Gaume – Montant marché initial : 4 220,31€ ; avenant en moins de 1684,99€, soit montant du marché HT de 2 535,32€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la passation des avenants en moins indiqués ci-dessus et autorise le Maire à signer ces documents.

- **RÉTROCESSION DE TERRAIN SUITE AU BORNAGE DE LA PROPRIÉTÉ BALZEAU-AUGU RUE DES DENEUX.**

Le Maire fait part à ses collègues que Mme Liliane BALZEAU domiciliée à ST EPAIN, propriétaire de la parcelle cadastrée section BI 530 située rue des Deneux, cède à titre gratuit à la Commune une bande de terrain d'une superficie de 70m2 correspondant à un fossé d'écoulement des eaux pluviales, suite au bornage de sa propriété en vue de la vente de cette parcelle en deux lots constructibles.

Les frais de rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces conditions :

- Cession à titre gratuit d'une bande de terrain de 70 m2 par Mme Liliane BALZEAU à la Commune, frais de rédaction de l'acte notarié à la charge de la Commune,
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié qui sera rédigé en l'Étude de Me GEORGES, Notaire à SAINT EPAIN, les crédits figurant au budget 2014 – opération 168.

- **DÉLIBÉRATION POUR LE CHOIX D'ENTREPRISES CONCERNANT LE MÉNAGE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE ET LE NETTOYAGE DES VITRES DE DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Le Maire informe ses collègues qu'une consultation a été faite auprès d'entreprises de nettoyage pour le ménage de l'École R. Queneau et pour le nettoyage des vitres des divers bâtiments communaux : WORKNETT, PRESS et NETT et OPTIMA.

Francis POUZET, Maire-Adjoint, présente le rapport d'analyse des offres et indique qu'il s'agit d'un contrat d'un an renouvelable. Il propose de retenir les propositions suivantes:

- L'Entreprise WORKNETT pour le ménage de l'École Publique R. Queneau pour 1543,00 € HT mensuel,
- L'Entreprise PRESS et NETT pour le nettoyage des vitres des divers bâtiments communaux (Salle des Fêtes : 96,00€ ; Salle des Associations : 58,00€ ; Passerelle - entre à la Salle des Fêtes et la Salle des Associations : 40,00€ ; Salle de Musique : 30,00€ ; Cantine Scolaire : 60,00€) pour un montant HT de 284,00€ soit 340,80€ TTC par an et par prestation,

Le nettoyage des vitres de l'ensemble de l'École sera déterminé par rapport au nombre de prestations réalisées dans l'année avec un montant minimum de 348,50€ HT par intervention.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient les propositions de l'entreprise WORKNETT et l'entreprise PRESS et NETT.

- **ACHAT D'UN SIEGE PNEUMATIQUE A BASE PIVOTANTE POUR LE TRACTEUR KUBOTA.**

Le Maire présente à ses collègues un devis de M. Georges MARQUET, Mécanicien Agricole, 4 rue Louis Perrotin à ST EPAIN pour la fourniture d'un siège tissu avec suspension pneumatique à base pivotante pour le tracteur KUBOTA de 85 VC d'un montant de 1 027,69 € TTC.

Ce siège devrait apporter plus de confort et faciliter le travail des employés communaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le devis de fourniture d'un siège à base pivotante pour le tracteur KUBOTA établi par M. Georges MARQUET d'un montant de 1 027,69€ TTC.

- **FABRICATION D'UN CAISSON ET D'UN RAYONNAGE A LA BIBLIOTHÈQUE.**

Le Maire donne la parole à Marc FOUQUIER, Maire-Adjoint, pour présenter les besoins en équipement pour la Bibliothèque, à savoir : - 5 caissons à roulettes et un rayonnage.

Un devis a été sollicité auprès de M. Laurent BARILLET, Ébéniste à ST EPAIN.

La fabrication de 5 caissons à roulettes identiques à ceux déjà réalisés s'élève à 650,00 € TTC

La fabrication d'un rayonnage dans la façon de ceux réalisés s'élève à 715,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition de M. Laurent BARILLET d'un montant global de 1 365 € qui se retire au moment du vote, les crédits nécessaires au paiement étant inscrits au budget.

- **DÉLIBÉRATION POUR CONTRAT DE MAINTENANCE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE AVEC L'ENTREPRISE ABS INFORMATIQUE.**

Le Maire donne la parole à Mme Bénédicte RICARD, Maire-Adjointe, qui suit le dossier « communication » de la Mairie et plus particulièrement du site Internet.

En effet, la Société AMC21-PHL auprès de laquelle la Mairie avait un contrat de maintenance a été mise en liquidation judiciaire par ordonnance du Tribunal de Commerce de TOURS en date du 3 Juin dernier. La Société ABS Informatique + a acquis la propriété intellectuelle des sites Internet développés par la Société AMC21-PHL et a proposé un contrat de maintenance annuel pour 990,00€ HT avec remise exceptionnelle de 25% pour la 1<sup>ère</sup> Année.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au contrat de maintenance annuel présenté par la Société ABS Informatique pour un forfait de 990€ HT avec remise exceptionnelle de 25% la première année, et autorise le Maire à signer le contrat.

- **COMPTE-RENDU DE LA MISE EN PLACE DES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

Madame Florence BOULIER, Maire-Adjointe, présente l'organisation qui a été mise en place et le travail qui a été réalisé par les agents. Elle détaille la répartition des activités par animateur ainsi que les salles qui seront utilisées pour chaque activité.

Un point sur les inscriptions est fait. Au jour du conseil, il y a 112 élèves d'inscrit (primaires et maternelles confondus) contre une prévision de 141 élèves. Le lendemain du Conseil aura lieu la première journée de NAP, d'autres inscriptions devraient donc être enregistrées.

- **CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE ET LA COMMUNE DE ST EPAIN RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ SUR LES RD 21 ET RD 57.**

Le Maire rappelle à ses collègues que la Commune de ST EPAIN a décidé la mise en place de deux plateaux surélevés sur les RD 21 (direction Crissay sur Manse) et 57 (au droit du lotissement « La Dragonnière »), sections situées en agglomération, afin de ralentir la vitesse des usagers.

Le Maire donne lecture du projet de convention établi par le Conseil Général, entre le Département et la Commune visant à préciser les modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur le domaine public routier départemental par la Commune et de l'autoriser à réaliser les travaux, avec modalités de gestion et d'entretien ultérieurs des aménagements concernés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

- **NON RESTITUTION DE RETENUE DE GARANTIE A LA SOCIÉTÉ DALAAU POUR TRAVAUX ÉCOLE R. QUENEAU.**

Le Maire rappelle à ses collègues que dans le cadre des travaux d'aménagement à l'École Primaire Raymond Queneau en 2007, la Société DALAAU, en liquidation judiciaire, attributaire du lot « Menuiserie Extérieure PVC et Bois » n'a pas terminé ses prestations et la Commune a dû les confier à d'autres artisans pour que les locaux soient fonctionnels.

La retenue de garantie d'un montant de 2 278,94 € n'est pas libérée à ce jour.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à la restitution de la retenue de garantie de 2 278,94€ au mandataire judiciaire de la Société DALAAU en raison du travail non exécuté prévu au marché relatif à l'aménagement et à l'extension des Écoles.

- **CONVENTION DE SERVICE AVEC LES SAPEURS-POMPIERS POUR DES INTERVENTIONS DANS LE CADRE DES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP).**

La convention sera discutée ultérieurement.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Marc FOUQUIER indique qu'il y aura un nettoyage des salles pour les journées du patrimoine les 21 et 22 septembre 2014. Afin de préparer ces journées, l'association Mémoire et Patrimoine, qui vient d'être créée, se réunira le mercredi 10 septembre 2014 à 20h30 à la Maison de Pays.
- Monsieur Francis POUZET informe le conseil que la commission fêtes et cérémonies se réunira le 17 septembre pour préparer l'inauguration de la cantine, les logements sociaux et la porte de la prévôté qui aura lieu le 27 septembre 2014.  
Il précise également au conseil qu'une réunion préparatoire pour le téléthon aura lieu le lundi 15 septembre 2014 à 20h30 à la salle des associations.
- Monsieur Florent MARTIN informe le conseil que les toilettes publiques sur la place connaissent des problèmes d'odeurs, surtout cet été. Il fait remarquer le non-respect de ces toilettes par les utilisateurs.

Il souhaite également rappeler les problèmes liés au stationnement dans la rue principale notamment pour se rabattre.

- Monsieur le Maire indique qu'il va contacter l'ADAC (Agence départementale d'aide aux collectivités). Il s'agit d'un établissement public administratif qui aide les collectivités pour mener à terme leurs projets en intégrant toutes les problématiques : architecture, paysage, urbanisme, montage juridique et financier. Ainsi, cette structure mènera une étude pour remédier aux difficultés de stationnement tout en favorisant l'accès aux commerces.
- Monsieur le Maire invite l'ensemble du conseil au comice agricole le week-end du 6 et 7 septembre 2014 à Sainte-Maure-de-Touraine.  
Il informe également le conseil qu'une visite de la caserne des pompiers de Ballan-Miré est possible le 26 septembre 2014, le matin ou l'après-midi. Il note les élus qui se rendront sur les lieux.
- Il fait part au conseil de l'invitation reçue pour la journée « American Day » à Pouzay le 14 septembre et l'invitation pour le salon de la peinture le 20 septembre à Sainte-Maure-de-Touraine.
- Il présente une demande de l'association des Vallées Vertes qui souhaite bénéficier d'un aménagement électrique pour le marché nocturne. La commission des fêtes et loisirs se réunira pour en discuter.
- Monsieur le Maire informe le Conseil du recrutement de Florian PLISSON dans le cadre des emplois d'avenir. Il apportera une aide aux services techniques ainsi que pour l'animation des Nouvelles activités périscolaires. Il s'agit d'un contrat d'un an renouvelable 2 fois.
- Monsieur le Maire rappelle l'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe. La commune en a été avertie le vendredi avant la rentrée. Il a été trouvé une solution provisoire avec l'utilisation du local de la garderie. Il se pose la question de trouver une solution sur le long terme sachant que l'académie nous a informé qu'il s'agissait d'une mesure provisoire.
- Monsieur le Maire fait part à ses collègues que le contrat de Monsieur Didier MARTIN n'a pas été reconduit.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 23 h 37.

Pour affichage le 08/10/2014  
Le Maire,

Serge LECOMTE